

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.128

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 15 DECEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 15 DECEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON

M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT

Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : M. CAU, Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ORGUE DE  
L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN.

**VOTE** : UNANIMITE

Par lettre du 9 novembre 2005, le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication a informé la Ville de l'avis favorable émis par la Commission Supérieure des Monuments Historiques, en date du 14 octobre 2004 pour la protection au titre des Monuments Historiques de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame de l'Immaculée à Royan.

Conformément à l'article L.622-3 du Code du patrimoine, il convient que la Ville, propriétaire, donne son consentement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la lettre du 9 novembre 2005 du Directeur de l'Architecture et du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la protection au titre des Monuments Historiques de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame de l'Immaculée à Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 décembre 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**